

DEPARTEMENT  
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

## COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT  
DE  
CASTELSARRASIN

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE DIX SEPT LE 1<sup>er</sup> Juin (01/06/2017)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 26 mai, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

**ÉTAIENT PRÉSENTS:** M. Jean-Michel HENRYOT, **Maire**,

Mme Christine HEMERY, M. Michel CASSIGNOL, Mme Maryse BAULU, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, M. Pierre FONTANIE, **Adjoints**,

M. Gérard CAYLA, Mme Anne-Marie SAURY, Mme Pierrette ESQUIEU, Mme Eliette DELMAS, Mme Fabienne MAERTEN, M. Daniel CALVI, M. Jean-Luc GARRIGUES, M. Laurent TAMIETTI, M. Aïzen ABOUA, M. Pierre GUILLAMAT, M. Gilles BENECH, Mme Marie CASTRO, Mme Valérie CLARMONT, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, Mme Marie-Claude DULAC, **Conseillers Municipaux**

**ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :**

Mme Colette ROLLET (représentée par Madame Pierrette ESQUIEU), Mme Maïté GARRIGUES (représentée par Madame Christine HEMERY), M. Jérôme VALETTE (représenté par Monsieur Jean-Luc HENRYOT), **Adjoints**,

Mme Michèle AJELLO DUGUE (représentée par Monsieur Pierre FONTANIE), M. Robert GOZZO (représenté par Monsieur Jean-Luc GARRIGUES), M. Maurice ANDRAL (représenté par Monsieur Michel CASSIGNOL), Mme Fabienne GASC (représentée par Madame Maryse BAULU), Mme Sabine AUGÉ (représentée par Madame Muriel VALETTE), M. Franck BOUSQUET (représenté par Monsieur Gérard VALLES), M. Patrice CHARLES (représenté par Madame Marie-Claude DULAC), **Conseillers Municipaux**.

Monsieur Michel CASSIGNOL est nommé secrétaire de séance.

**DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

17 – 01 Juin 2017

**CREATION D'UN ESPACE DE TRAVAIL PARTAGE ET DEMANDE DE SUBVENTIONS**

Rapporteur : Monsieur FONTANIE.

La ville de Moissac envisage de créer un espace de travail partagé (ou tiers lieu) en liaison avec le réseau Relais Entreprises. Il s'agit d'un ensemble de onze postes de travail installés dans huit bureaux, d'une salle de réunion moderne et d'un espace détente mis à la disposition des professionnels désirant rapidement disposer d'un lieu de travail distinct de leur entreprise et de leurs domiciles. La durée du contrat de mise à disposition peut varier d'un jour à plusieurs mois, selon les besoins de l'entreprise. Ce service s'adresse à tous les professionnels mais vise plus particulièrement les salariés intéressés par le télétravail, ce qui pourrait faciliter l'installation à Moissac de salariés d'entreprises extérieures à la ville, venant par exemple de Montauban ou de Toulouse.

Le chiffre d'affaires mensuel de ce centre est estimé en cas de remplissage à 3 000 € mensuels.

Le lieu identifié pour l'accueil de centre est l'ancienne trésorerie, situé dans le collège des doctrinaires. Le caractère patrimonial de ce bâtiment, la proximité du stationnement, son emplacement en font un site idéal pour ce type d'installation. Une étude est lancée pour identifier les clients potentiels de ce service, l'objectif étant de ne commencer les travaux qu'après avoir identifié précisément la demande.

Les travaux d'aménagement de ces bureaux ont fait l'objet d'une étude et sont estimés à 72 278 € HT.

La ville souhaite solliciter l'Etat et le Conseil Régional à hauteur de 25 000 € chacun.

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A 29 voix pour, 1 voix contre (M. ABOUA) et 3 abstentions (Mme FANFELLE, MM.  
BOUSQUET, VALLES),**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès de l'Etat et du Conseil Régional pour un montant de 25 000 € chacun.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Pour copie conforme

Moissac le 02 Juin 2017

Le Maire,  
  
Jean-Michel HENRYOT

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter  
De la transmission en préfecture le :  
De sa publication et/ou notification le :